

SEANCE DU 28 MAI 2020

L'an deux mille vingt le vingt huit mai, le Conseil Municipal dûment convoqué en réunion ordinaire, s'est réuni à la Salle des Fêtes de Saint Loup Lamairé, sous la Présidence de Monsieur Pascal BIRONNEAU, Maire

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 14

Votants : 14

Date de la convocation : 23/05/2020

PRESENTS : MM. BIRONNEAU Pascal – MM. BARREAU Dominique, JEZEQUEL Alain, Mme RÉAU Micheline adjoints – M DABIN Serge – Mmes RENAUDEAU Elodie - AUBRY Lucienne – MM. DEVROUTE Arnaud – GUÉNARD Olivier - ROSELL Anthony – BOUCHET Geoffrey – Mmes HALLY Céline - PINET Annick – DOS SANTOS Maria

Excusée : Mme DESETTE Sophie (procuration à Monsieur BIRONNEAU)

Secrétaire de séance : M. ROSELL Anthony

Observations sur le procès-verbal de la réunion du 23 mai 2020 : le PV est adopté à l'unanimité mais une observation a été apportée concernant le vote des conseillers municipaux délégués, la personne ayant voté contre la désignation de Madame DOS SANTOS Maria a indiqué qu'elle avait fait une erreur et qu'elle souhaitait s'abstenir.

DESIGNATION DES MEMBRES C.C.A.S - D20202805001 – 5.3 Désignation des représentants

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que suite au renouvellement des conseils municipaux, il convient aussi de procéder au renouvellement du centre communal d'action sociale qui est constitué de personnes désignées par le conseil municipal et des personnes nommées par le maire sur proposition des associations qui œuvrent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre l'exclusion de retraités et de personnes âgées et les associations de personnes handicapées.

Monsieur le Maire informe qu'il est composé actuellement de 8 personnes dont 4 élus par le conseil municipal.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité le conseil municipal, décide à l'unanimité des présente

- De maintenir à 8 le nombre des membres du conseil d'administration du CCAS
- De désigner mesdames RÉAU Micheline, AUBRY Lucienne, HALLY Céline et DOS SANTOS Maria

Monsieur le Maire désignera par arrêté quatre personnes extérieures au conseil et constituera le centre communal d'action sociale qui se réunira rapidement pour voter le budget 2020

DESIGNATION CORRESPONDANT DEFENSE - D20202805002 – 5.3 Délégation de représentants

Le maire rappelle que conformément à la circulaire du 26 octobre 2001, chaque commune doit désigner, parmi les membres du conseil municipal, un correspondant défense.

Les correspondants défense remplissent une mission de sensibilisation des concitoyens aux questions de défense. Ils sont les acteurs de la diffusion de l'esprit de défense dans les communes et les interlocuteurs privilégiés des autorités civiles et militaires du département et de la région. Ils s'expriment sur l'actualité défense, le parcours citoyen, le devoir de mémoire, la reconnaissance et la solidarité.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- Désigne monsieur JEZEQUEL Alain correspondant défense de la commune de Saint Loup Lamairé

DESIGNATION MEMBRES COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

D20202805003 – 1.7 Actes spéciaux

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 1414-2 et L. 1411-5, Considérant qu'il convient de désigner à bulletin secret les membres titulaires et suppléants de la commission d'appel d'offres,

Considérant que pour une commune de moins de 3 500 habitants, la commission d'appel d'offres est composée par le maire ou son représentant, président, et par trois membres titulaires et trois membres suppléants du conseil municipal élus par le conseil à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;

Considérant que la commission d'appel d'offres est présidée par le maire (ou son représentant),

Le Conseil municipal, à l'unanimité des présents décide :

- de ne pas procéder au scrutin secret
- désigne en tant que :

Président : Monsieur BIRONNEAU Pascal le maire

Membres titulaires :

M. BARREAU Dominique
Mme RÉAU Micheline
M. JEZEQUEL Alain

membres suppléants :

M. ROSELL Anthony
M. GUÉNARD Olivier
M. DEVROUTE Arnaud

DESIGNATION DES DELEGUES REPRESENTANT LA COMMUNE A L'ASSOCIATION

« PETITES CITES DE CARACTERE » D20202805004- 5.3 désignation des représentants

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la commune adhère à l'Association « Petites Cités de Caractère en Nouvelle Aquitaine » qui compte à ce jour 30 communes qui œuvrent en faveur de la revitalisation économique, au « vivre ensemble » à l'animation culturelle et au développement d'un tourisme soutenable.

Conformément aux articles 5 et 10 des statuts de l'Association, il y a lieu de désigner les délégués de la commune

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, désigne :

- Monsieur BIRONNEAU Pascal Maire comme délégué titulaire.
- Madame DOS SANTOS Maria comme déléguée suppléante.

DESIGNATION DELEGUES CNAS - D20202805005 – 5.3 désignation des représentants

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder à la désignation d'un délégué élu et un délégué agent représentant la commune au sein des instances du Comité National d'Action Sociale.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, désigne :

- Collège des élus : Monsieur ROSELL Anthony conseiller municipal
- Collège des agents : madame BARREAU Viviane secrétaire de mairie

DESIGNATION DELEGUES EHPAD - D20202805006 – 5.3 Désignation des représentants

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder à la désignation de représentants la commune au conseil d'administration de l'EHPAD, monsieur le Maire étant administrateur de droit.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, désigne comme délégués :

- Madame AUBRY Lucienne
- Madame RENAUDEAU Elodie

DESIGNATION REPRESENTANTS RPI LOUIN-ST LOUP LAMAIRE

D20202805007 – 5.3 désignation des représentants

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder à la désignation de représentants la commune au conseil d'école du RPI Louin-Saint Loup Lamairé

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, désigne comme délégués :

- Monsieur BIRONNEAU Pascal Maire
- Madame AUBRY Lucienne
- Madame HALLY Céline

DESIGNATION REPRESENTANTS COMMISSION SUIVI SCORI CALCIA

D20202805008 – 5.3 désignation des représentants

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder à la désignation de représentants la commune à la commission de suivi des entreprises SCORI et CALCIA

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, désigne comme délégués :

- Monsieur GUÉNARD Olivier représentant titulaire
- Monsieur BOUCHET Geoffrey représentant suppléant

CREATION DES COMMISSIONS COMMUNALES –

D20202805009 – fonctionnement des assemblées

Monsieur le Maire propose de mettre en place des commissions communales afin de préparer les dossiers avant les réunions du conseil municipal. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de créer les commissions suivantes :

. Finances : Pascal BIRONNEAU, BARREAU Dominique, JEZEQUEL Alain, RÉAU Micheline, DABIN Serge

. Solidarité, Action sociale, scolarité : Micheline RÉAU, AUBRY -Lucienne, DESETTE Sophie, RENAUDEAU Elodie, HALLY Céline, ROSELL Anthony, PINET Annick, DOS SANTOS Maria

. Sport, culture, vie associative, jeunesse : Dominique BARREAU, GUÉNARD Olivier, ROSELL Anthony, BOUCHET Geoffrey, DEVROUTE Arnaud, HALLY Céline, DOS SANTOS Maria

. Travaux voirie, bâtiments : BIRONNEAU Pascal, JEZEQUEL Alain, DABIN Serge et GUÉNARD Olivier

. Communication : BARREAU Dominique, RÉAU Micheline, DESETTE Sophie, DEVROUTE Arnaud, PINET Annick, DOS SANTOS Maria

ECLAIRAGE PUBLIC - D20202805010 – 1.1 Marchés publics

Vu l'aménagement du lotissement Beausoleil

Vu la proposition de l'entreprise DELAIRE pour la fourniture et pose d'un nouvel éclairage public

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Accepte le devis d'un total de 9.970,00 HT
- Sollicite une aide financière auprès du SIEDS pour la création de nouvelles installations d'éclairage extérieur sur le lotissement Beausoleil
- Autorise monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à la présente délibération

DEMANDE SUBVENTION LEADER CREATION D'UN FABLAB

D20202805011 – 7.5 Subventions

Vu le projet d'aménagement d'un nouveau local pour créer un Fablab

Vu la fiche action n°2 Encourager les acteurs économiques de Gâtine à renforcer l'identité du tissu économique local pour accroître son attractivité du programme LEADER porté par le PETR du Pays de Gâtine.

Le conseil municipal, après en avoir délibération et à l'unanimité décide :

- D'approuver la création d'un Fablab
- Sollicite une subvention auprès du LEADER d'un montant de 16.400 €
- Autorise monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision
- Précise que le plan de financement est le suivant compte tenu des aides sollicitées :

Dépenses HT		Recettes en € HT	
Equipement	20.500,00 €	L.E.A.D.E.R	16.400,00 €
		Autofinancement	4.100,00 €
TOTAL	20.500,00 €	TOTAL	20.500,00 €

Aménagement d'un ensemble fitness et skate-park

D20202805012 – 7.5 Subventions

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'approuver le projet d'aménagement d'un espace de pratiques sportives composé d'équipements de fitness et d'un skate Park pour un devis estimatif de 39.982 euros HT
- Sollicite une subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport de 19.991,00€ soit 50% du montant total HT
- Sollicite une subvention auprès de la Région dans le cadre de l'Appel A projets « Ruralité » d'un montant de 11994,60 € soit 30% du montant total HT
- Précise que le plan de financement HT est le suivant compte tenu des aides sollicitées :

Dépenses		Recettes	
Création d'un Skate Park	35.512,00 €	A.A.P Ruralité	11.994,60 €
Lot Fitness	4.470,00 €	Agence du Sport	19.991,00 €
		Autofinancement	7.996,40 €
TOTAL	39.982,00€	TOTAL	39.982,00 €

- D'autoriser monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à la présente délibération.

Cette délibération annule et remplace la délibération D20201401001 en date du 14 janvier 2020

DEMANDE D.E.T.R 2020 - D20202805013 – 7.5 Subventions

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal le projet de sécurisation de la RD 46 à l'entrée du bourg jusqu'au croisement de la RD 121.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Approuve le projet tel que présenté.
- décide de solliciter le concours de la DETR 2020 pour l'opération « sécurisation de la RD 46 » pour un montant subventionnable de 79.721,25 € HT
- décide de solliciter le Département au titre du programme de soutien pour l'investissement sur routes départementales pour un montant subventionnable de 86.950,95€ HT
- autorise monsieur le Maire à signer les demandes de subventions
- précise le plan de financement suivant compte-tenu des aides sollicitées :

Dépenses (HT.)		Recettes (H.T.)	
Dépenses éligibles DETR	79.721,70€	DETR	23.916,51€
Dépenses non éligibles DETR	7.229,25€	Département	26.085,28€
		Autofinancement	36.949,16€
Total dépenses	86.950,95€	Total recettes	86.950,95€

CONVENTION AVEC L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER NOUVELLE AQUITAINE

D20202805014 – 1.3 Conventions de mandat

Vu le projet de la commune de disposer sur son territoire d'une offre en logements pour les personnes âgées en perte d'autonomie sous forme de colocation avec un accompagnement 24/24

Vu le terrain identifié

Vu les domaines d'intervention de l'Etablissement Public Foncier Nouvelle Aquitaine

Vu le projet de la convention

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- approuve ce document
- autorise monsieur le Maire à signer la convention définissant les objectifs et engagements de chacun
- autorise monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à la présente délibération.

ACCUEIL STAGIAIRE - D20202805015 – - 4.4 autres catégories de personnel

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'une personne sera accueillie au Tiers Lieu le Granit afin d'y effectuer un stage ayant pour mission la mise en place d'espaces Wifi.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Prend acte de cette mission
- Accepte de prendre en charge les frais liés à cette mission
- autorise monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à la présente délibération.

AVENANT – CONVENTION PARTENARIAT PERMIS POUR L'EMPLOI

D20202805016 – 8.2 Aide Sociale

Monsieur le Maire présente le dispositif « Un permis pour l'emploi » mise en place par la Maison de l'Emploi et des Entreprises de Parthenay et de Gâtine et informe le conseil municipal que la commune a adhéré au dispositif mais qu'aucune action n'avait été finalisée. Une demande ayant été faite il y a lieu d'établir un avenant à la convention.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal et à l'unanimité :

- approuve ce dispositif
- s'engage à financer une bourse au permis de 600€ en contrepartie d'heures de bénévolat
- autorise monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention
- autorise monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à la présente délibération.

ANNULATION LOYERS - D20202805017 – 7.1 Décisions budgétaires

Vu la pandémie de coronavirus

Vu l'arrêt ou la réduction des activités commerciales

Sur proposition de monsieur le Maire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, (2 personnes concernées se sont abstenues) :

- décide de ne pas appliquer les loyers de mars et d'avril pour les débiteurs suivants :
 - ✓ Auberge Ste Catherine (Monsieur BECQUET Xavier)
 - ✓ Le Chat Botté (Mme Pyfféroen)
 - ✓ ROADS (Frédérique PARPAIX et Francisco RAMIREZ)
 - ✓ Pièces Auto (M CHARRON Claude)
 - ✓ SICARD Lucile
 - ✓ SICARD Sébastien
 - ✓ PARABATIX (Pascal CAMPBELL-JONES)
 - ✓ GROUPE ORNITHOLOGIQUE 79
 - ✓ MOJDUSZKA Monika
 - ✓ MFR de Saint Loup Lamairé
 - ✓ MELANIE SOPHROLOGIE
 - ✓ LETEUIL Gaéa
 - ✓ NAULIN Mélodie
 - ✓ VILLOT Gauthier
 - ✓ RICHARD Sabine
 - ✓ LES FILMS DU GRANIT
 - ✓ PINET Annick
- décide de ne pas appliquer le loyer de mai pour l'Auberge Ste Catherine et le Chat Botté
- autorise monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à la présente délibération

LOTISSEMENT LES SABLONS - D20202805018 – 7.1 Décisions budgétaires

Vu la délibération en date du 27 février 2020 autorisant monsieur le Maire à déposer un permis d'aménager pour le futur lotissement communal les Sablons

Vu le dépôt du permis d'aménager en date du 15 avril 2020

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- Décide de créer un budget annexe avec assujetissement à la TVA
- Donne tous pouvoirs à monsieur le Maire pour lancer la procédure d'appel d'offres pour l'aménagement de ce terrain
- Autorise monsieur le maire à signer tous documents se rapportant à cette délibération

TOUR CYCLISTE POITOU CHARENTES

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'une étape du Tour cycliste Poitou-Charentes reliant Thénézay à Poitiers traversera la commune le dimanche 30 août 2020.

Afin d'organiser cet évènement, le conseil municipal demande à la commission concernée de se réunir pour prendre toutes les dispositions de sécurité nécessaires au bon déroulement de cette étape et notamment la désignation de signaleurs.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :

- ✓ 15 enfants seront scolarisés la semaine prochaine
- ✓ L'accessibilité des quais bus est terminée le marquage au sol et la signalisation reste à faire
- ✓ La pose des panneaux photovoltaïques est reportée pour des problèmes avec le fournisseur
- ✓ Une exposition de photos ancienne de la commune va être installée cet été
- ✓ Un bilan sur